



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°32 - 28 OCTOBRE 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



OUVERTURE D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

« Manufactures de proximité »

Le programme Manufactures de proximité, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, vise à **redynamiser les territoires fragiles et à soutenir les entreprises artisanales locales** en offrant la possibilité à des entrepreneurs de bénéficier d'accompagnements et de subventions dans leur développement.



L'objectif premier est de maintenir un savoir-faire dans les territoires.

Une manufacture de proximité doit :

- ÊTRE IMPLANTÉE PRIORITAIREMENT SUR DES TERRITOIRES FRAGILES comme des petites et moyennes villes, des zones rurales, un quartier politique prioritaire de la ville ;
- PROPOSER DES ESPACES DE TRAVAIL MUTUALISÉS à destination d'une communauté professionnelle ;
- PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS DE MONTER EN COMPÉTENCES voire de créer des vocations.



Cibles et éligibilité

Porteurs de projet avec une structure juridique déclarée de type association, SCIC, SA, SAS, SARL, GIP et GIE, EPIC, SEM.

Une stratégie solide en matière de ressources humaines pour gérer la manufacture, et disposer d'une maîtrise foncière du projet ;

Une dynamique partenariale entre acteurs publics et privés déjà bien engagée ;

La labellisation comme manufacture de proximité reposera sur l'analyse du projet, permettant de justifier la perspective d'un équilibre économique viable, la création d'emplois directs ou indirects et la capacité à développer la montée en compétences.



Les dossiers sont à déposer jusqu'au **4 novembre 2021** pour la première vague, deux autres vagues suivront **jusqu'en mars 2022**.



<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-644>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Appel à projet : amélioration des réseaux d'électricité en zone rurale

Cet appel à projet vise à améliorer les réseaux d'électricité, spécifiquement en zone rurale, en développant les investissements en faveur de la **transition énergétique**.

Suite au succès qu'a rencontré la première phase de cet appel à projet, France relance prévoit une nouvelle enveloppe pour l'année 2022 :

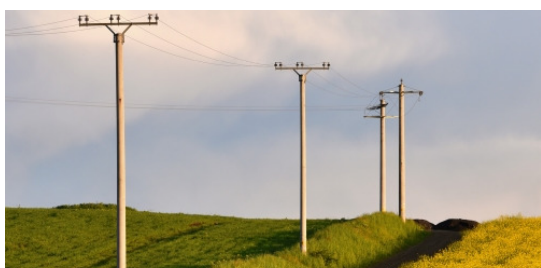
15 MILLIONS €

Les projets attendus devront :

- **améliorer la résilience des réseaux** en cas de crise liée à des événements climatiques exceptionnels de type intempéries ;
- **augmenter la fiabilité** du réseau par sa sécurisation ;
- **développer une gestion optimisée**, innovante et plus intelligente du réseau et une intégration croissante des énergies renouvelables.

Les dossiers sont à déposer avant le 15 novembre 2021 sur :

contact-face@developpement-durable.gouv.fr



BÉNÉFICIAIRES

Les opérations conduites par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), en tant que maîtres d'ouvrage.

Plus d'informations sur

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/amelioration-resilience-reseaux-electriques

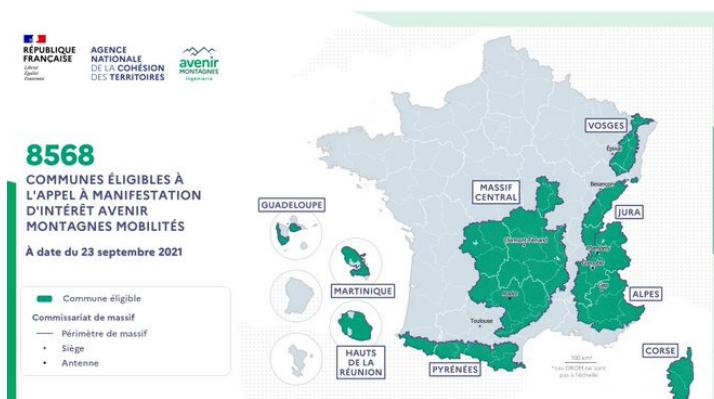
Appel à manifestation d'intérêt : Avenir montagnes mobilités

Le programme Avenir Montagnes, porté par **l'ANCT et France Mobilités**, s'adresse aux porteurs d'un projet de mobilité innovant et durable en zone de montagne.

Ce programme marque une nouvelle étape dans le développement du **tourisme plus durable et résilient**. Il est destiné à toutes les autorités organisatrices des mobilités et portera une attention particulière aux solutions de mobilité

touristique sur les stations de montagne et aux études préalables des projets d'ascenseurs valléens.

Cet appel à manifestation d'intérêt est doté de 10 millions d'euros sur une période de deux ans, il pourra alors bénéficier à environ 50 territoires éligibles aux critères.



Les porteurs de projet ont **jusqu'au 30 novembre 2021** pour effectuer le pré-dépôt de leur dossier et le dossier définitif est à **déposer avant le 31 décembre 2021**.

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ouverture-d-un-nouvel-ami-avenir-montagnes-a9194.html

EXPORT

Le renforcement du soutien à l'export dans le cadre de France relance

France relance soutient les entreprises françaises à l'international dans leur reprise d'activité en apportant un soutien financier particulier **aux PME-ETI** dans leurs démarches de prospection à l'export. C'est pourquoi plusieurs dispositifs du plan France relance sont renforcés :

- **LE CHÈQUE-RELANCE EXPORT EST PROLONGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2022 :**
il prend en charge 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle ;
- **LE CHÈQUE RELANCE VIE EST PROLONGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2022 :**
il prend en charge 5 000 € pour l'envoi en mission d'un VIE (volontaire international en entreprise) par une PME-ETI, dans la limite de deux par entreprise ;
- **LES MOYENS DE L'ASSURANCE PROSPECTION SONT RENFORCÉS :**
cet outil permet de financer des projets pour accompagner la transition écologique et les plus petits projets ;
- **MISE EN PLACE D'UNE VEILLE-INFORMATION SUR LES MARCHÉS,**
personnalisée et gratuite pour les exportateurs, proposée sur la plateforme de la Team France Export et création de trois e-vitrines sectorielles pouvant recenser les PME-ETI.



BÉNÉFICIAIRES

Les PME-ETI pour le chèque relance export, le chèque relance VIE (à l'exception des chèques attribués pour le recrutement de jeunes issus d'une formation courte ou des quartiers prioritaires de la politique de ville, dont les grandes entreprises peuvent aussi bénéficier).

Plus d'informations sur

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-export

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

France relance encourage le développement des mobilités actives

Un quatrième appel à projet, intitulé « **Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables** » a été annoncé le 28 mai dernier et s'est clôturé en septembre 2021. Comme les précédents, il vise à apporter un soutien financier aux maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires, pour des projets structurants.

Dans le cadre du plan de relance, il a été décidé de proposer un financement déconcentré au niveau régional, pour aider des projets de moindre ampleur, portés par les petites et moyennes villes.



EN RÉGION

13 territoires

lauréats de l'appel à projets
AVELO 2

comme la communauté Urbaine Creusot-Montceau, la communauté de Communes Haut Jura Arcade et la communauté d'agglomération du Grand Dole.

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

.....
4,1 M€ pour
l'aménagement
cyclable

1 M€ pour la
création de places
de stationnement de
vélo aux abords des
gares.



Ce programme, porté par l'ADEME, a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/fonds-mobilites-actives-du-plan-velo-lancement-de-a9054.html

BIODIVERSITÉ

Déploiement du programme « Plantons des haies »



Ce dispositif a pour vocation de financer des investissements pour la plantation de haies et d'alignements intraparcellaires agroforestiers sur les surfaces agricoles, à savoir toutes les surfaces exploitées pour une activité agricole.

Cela permettra de préserver la qualité de l'eau, de lutter contre l'érosion des sols et des berges

et de préserver la biodiversité.

Entre 2021 et 2022, le dispositif «Plantons des haies» prévoit la plantation de **400 km de haies et/ou d'alignements d'arbres** grâce à un soutien à l'investissement mais aussi une prise en charge de l'accompagnement technique pour les montages de dossiers clefs en main.

BÉNÉFICIAIRES

tout projet sur une terre agricole est éligible, qu'il soit porté par un agriculteur, une collectivité ou une association, tant que la parcelle support est exploitée à des fins agricoles, c'est à dire que les arbres plantés ne doivent pas faire l'objet d'une exploitation productive.

Dépôt des dossiers de la deuxième vague : **du 1er octobre 2021 au 28 février 2022.**

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Plan-de-relance-Programme-Plantons>

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

La Banque des territoires déploie le Plan « 1000 écoles cœur de ville »

La Banque des territoires s'engage aux côtés des collectivités avec un plan de rénovation de 1000 écoles, dans le cadre du programme **Action Cœur de Ville**. La rénovation énergétique des bâtiments scolaires ou éducatifs est un enjeu majeur pour les collectivités puisqu'une part importante des dépenses leur est consacrée.





OBJECTIFS

BAISSER LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT grâce à l'éradication des « passoires thermiques » que constituent les bâtiments les plus anciens construits sans souci de performance énergétique ;

CONTRIBUER À AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE des élèves comme du personnel éducatif ;

SATISFAIRE LES NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DU DÉCRET TERTIAIRE.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités territoriales inscrites dans le programme Action Cœur de Ville.

Les dossiers sont à déposer avant le 31 mars 2022.

www.banquedesterritoires.fr/plan-1000-ecoles-coeur-de-ville



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*